

2009/1671 - APPROBATION D'UN TARIF SPECIAL A 5 EUROS POUR LES NOCTURNES ORGANISEES LES PREMIERS VENDREDIS DE CHAQUE MOIS AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Musée des Beaux-Arts de Lyon souhaite instaurer pour la saison 2009/2010 des nocturnes jusqu'à 22 heures les premiers vendredis de chaque mois.

Il s'agit de soirées au cours desquelles se déroulent, jusqu'à 22 heures, dans les expositions ou dans une partie des collections, des « animations » : rencontres avec les commissaires, concerts de l'ONL, visites commentées... Le café-restaurant restera accessible librement pendant chacune de ces soirées.

La mise en place de ces soirées permettra de regrouper les événements et répondra à la demande permanente des visiteurs de pouvoir venir tard au musée.

Le planning prévisionnel des nocturnes est le suivant :

- vendredi 2 octobre : soirée antique : égyptiens, grecs et romains ;
- vendredi 6 novembre : soirée avec Picasso, Matisse, Dubuffet, Bacon... (dans l'exposition) ;
- vendredi 4 décembre : soirée Lumière : visite du musée à la lampe de poche (réservation obligatoire) ;
- vendredi 5 février : soirée avec Picasso, Matisse, Dubuffet, Bacon... (dans l'exposition) ;
- vendredi 5 mars : soirée Siècle d'or : Poussin, Rubens, Rembrandt... ;
- vendredi 2 avril : soirée réalisme et impressionisme, Courbet, Monet, Renoir, Cézanne... ;
- vendredi 7 mai : soirée avec Bram et Geer van Velde... (dans l'exposition) ;
- vendredi 4 juin : soirée avec Bram et Geer van Velde... (dans l'exposition) ;
- vendredi 2 juillet : soirée sculptures : Rodin, Bourdelle et Maillol... (dans le jardin et la chapelle du musée).

Il est proposé d'appliquer, pour les nocturnes de 18 heures à 22 heures, un tarif unique de 5 euros pour la soirée pour l'accès des espaces du musée concernés par le planning des nocturnes.

La gratuité de ces nocturnes sera accordée aux visiteurs répondant aux critères donnant habituellement accès gratuitement à l'entrée des collections et expositions ainsi qu'aux visiteurs munis de la carte inter-musées ».

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Le tarif de 5 euros sera appliqué à l'occasion des nocturnes organisées les premiers vendredis de chaque mois au Musée des Beaux-Arts de Lyon pour la saison 2009/2010.

2. Les recettes seront imputées sur le budget du Musée des Beaux-Arts, nature 7062 – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN